

DELIBERATION N° 7 EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU MERCREDI 21 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un du mois de Février à 10h00, le Conseil d'Administration de la Régie des Thermes de DIGNE-LES-BAINS, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Francis KUHN, Président du Conseil d'Administration.

**Etaient présents :**

Marie-José MAGAUD, Bernard TEYSSIER, Gilbert REINAUDO, Michel BLANC, Francis KUHN, Olivier LAMARQUE, Anthony LORION

Excusés : Martine THIEBLEMONT, Benoît CAZERES

Le quorum est atteint

Invitée : Cécilia Chevalier : Directrice Générale des services de Provence-Alpes-Agglomération

Présence de : Véronique LEMER, Directrice de la Régie des Thermes.

Est nommée secrétaire de séance : Véronique LEMER

**Objet : Prime de partage de la valeur**

Monsieur Francis KUHN donne la parole aux représentants du personnel, Mrs Lamarque et Lorion :

Les représentants du personnel expriment le souhait de pouvoir réitérer une demande similaire à l'année précédente concernant l'attribution d'une prime.

Afin de donner un coup de pouce au personnel, une prime de partage de la valeur de 300,00 € brut est demandée aux membres du Conseil d'Administration. Cette prime pourrait être attribuée au personnel

- Ayant travaillé plus de 6 mois en 2024 ;
- En poste en mars 2025 ;
- Proratisée selon le temps de travail ;
- Diminuée des absences pour maladie et/ou convenance personnelle.

Le montant globale de la prime est estimé à environ 15962,22 € pour l'ensemble du personnel concerné.

**Le Conseil d'Administration après délibération à l'unanimité,**

**approuve la prime de partage de la valeur d'un montant de 300,00 € brut et ses conditions d'attribution.**

Francis Kuhn

Président

**REGIE DES THERMES**

04000 DIGNE LES BAINS

Tél. : 04 92 32 32 92

N° Siret 538 052 044 00012